RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

Encadrement réservé à l'administration

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-LAZARE
Le 07/03/2025 Dossier 2025 00013709, référence 7564P61 2025 A 01987
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

TRAITE D'APPORTS
DE TITRES DE SOCIETES

Paraphe DS DS

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

Table des matières

1 - APPORTS DE TITRES – NATURE 7
2 - EVALUATION DES TITRES 8
2.1 Evaluation de l'Apport 8
2.2 Evaluation des parts apportées à CX INVEST 8
2.2 Vérification de la valeur des titres apportés. 8
3 - PROPRIETE – JOUISSANCE 8
4 - DECLARATIONS 8
5 - ORIGINE DE PROPRIETE DES TITRES APPORTES 9
6 - CHARGES ET CONDITIONS 9
7 - REMUNERATION DES APPORTS 9
8 - DECLARATIONS FISCALES 100
8.1 Droits d'enregistrement 10
8.2 Impôts sur le revenu 10
9 - CONDITIONS SUSPENSIVES – AUTORISATION D'APPORT 10
10 - FRAIS ET DROITS 11
11 - REMISE DE TITRES 11
12 - ELECTION DE DOMICILE 11
13 - FORMALITES ET POUVOIRS 11
14 - AFFIRMATION DE SINCERITE 11
15 - LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE 12
16 - SIGNATURE ELECTRONIQUE 12

Paraphe DS DS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Zhongliang CHEN,** né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] non lié par un pacte civil de solidarité.

Ci-après dénommé « l'apporteur »

D'une part,

Et :

- La société dénommée « **CX INVEST** » société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 194, rue de Courcelles 75017 PARIS, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de paris, représentée par son Président, Monsieur Zongliang CHEN ;

Ci-après dénommée « la bénéficiaire »

D'autre part,

Il a été, préalablement à la convention, objet des présentes, rappelé ce qui suit sur les caractéristiques des titres apportés et la situation des sociétés émettrices ainsi que sur les raisons des opérations d'apport :

Paraphe DS DS

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

L'opération d'Apport décrite ci-après est motivée par le souhait de l'Apporteur d'organiser la détention de son patrimoine, CX INVEST constituant sa holding patrimoniale.

L'Apporteur est Président de CX INVEST.

Ces apports sont consentis :

- dans le cadre du régime juridique des apports en nature,
- sous les garanties ordinaires de fait et de droit,
- sous les conditions décrites ci-après,
- et moyennant la rémunération convenue.

Monsieur Zongliang CHEN souhaite, dans le cadre de l'organisation du groupe, transférer par voie d'apport à la société CX INVEST, les titres des sociétés suivantes dont il est propriétaire :

A – Concernant la société 95GN

La société dénommée 95GN a été constituée par acte sous seing privé, en date du 20/05/2014 à PARIS sous forme d'une Société Civile Immobilière.

Le capital social actuel de la société est de 10.000 euros est divisé en cent (100) parts sociales de CENT euro (100€) de valeur nominale chacune.

Son siège social se trouve à LE BLANCMESNIL (93150), 9 avenue Félix Eboué et elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le n° 802 701 417 depuis le 5 juin 2014.

La société a pour objet :

- **Location, vente-achat, entretien du bien immobilier**

Répartition du capital social :

-	Christian CHEN	1 à 50 parts	50 parts à 100€	5.000€
-	Zhongliang CHEN	51 à 100 parts	50 parts à 100€	5.000€
	Total égal au nombre de parts sociales :	**100 parts**		**10.000€**

Conformément à l'article 11 des statuts, l'apport de titres sociaux est soumis à l'agrément préalable de la gérance.

La société est dirigée par Monsieur Christian CHEN.

La clôture d'exercice social est fixée au 31 décembre.

La société n'a pas de commissaire aux comptes.

Paraphe DS DS

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

Le chiffre d'affaires net de la société 95GN au titre de son dernier exercice clos au 31 décembre 2023, s'est élevé à la somme de 328.964 euros, pour un résultat net de 128.849 euros.

L'arrêté des comptes au 31/12/2024 indique un chiffre d'affaires de 329.280 euros pour un résultat net de 151.814 euros.

La SCI 95GN détient un actif ; un bien immobilier valorisé à 5.900.000€.

Il n'y a aucune distribution de dividendes sur les 3 dernières années.

Enfin la société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

B – Concernant la société ACTIV

La société dénommée ACTIV a été constituée par acte sous seing privé, en date du 27/09/2018. La société a été immatriculée en date du 7/11/2018 à Bobigny sous la forme d'une société par actions simplifiée sous le numéro 843 657 693.

Le capital social actuel de la société est de 10.000€ euros est divisé en 1.000 actions de DIX euros (10€) de valeur nominale chacune.

Son siège social se trouve à AUBERVILLIERS (93300), 69 avenue Victor Hugo.

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- ***Importation et exportation de produits de textiles, maroquinerie, chaussures et articles de bazar,***

Le nom commercial est GIVANA.

G GIVANA est une marque européenne déposée le 10/12/2018.

Conformément à l'article 12 des statuts, la transmission d'actions à quelque titre que ce soit, ne peut intervenir qu'avec l'agrément de la majorité des deux tiers des associés.

La société est dirigée par Monsieur Zhongliang CHEN.

La clôture d'exercice social est fixée au 31 décembre.

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La société n'a pas de commissaire aux comptes.

Paraphe DS DS

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

Répartition du capital social :

-	Madame Zhenzhen XU	500 actions de 10€	5.000€
-	Monsieur Zongliang CHEN	500 actions de 10€	5.000€
	Total égal au nombre d'actions :		**10.000€**

Le chiffre d'affaires net de la société ACTIV au titre de son arrêté des comptes clos au 30 novembre 2024, s'est élevé à la somme de 5.911.620 euros, pour un résultat net de 391.396 euros.

CA des 3 dernières années	CA en €	Résultat en €
Exercice clos le 31 décembre 2021	7 514 484	109 038
Exercice clos le 31 décembre 2022	7 623 768	250 080
Exercice clos le 31 décembre 2023	5 911 620	391.396

La distribution de dividendes au titre des 3 derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021	85.000€ soit 85€ l'action
Exercice clos le 31 décembre 2022	110.000€ soit 110€ l'action
Exercice clos le 31 décembre 2023	215.000€ soit 215€ l'action

Ceci exposé, les soussignés ont arrêté et convenu ce qui suit en ce qui concerne l'apport des titres par le soussigné de première part à la société « CX INVEST ».

Paraphe DS DS

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

1 - APPORTS DE TITRES – NATURE

1.1 Monsieur Zhongliang CHEN, soussigné de première part, apporte sous les conditions suspensives visées au paragraphe 8 des présentes, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires, de fait et de droit, aux conditions ci-après exprimées, à la société « CX INVEST », ce qui est expressément accepté pour le compte de celle-ci par Monsieur Zongliang CHEN ;

- La pleine propriété des **50 parts sociales** de la société 95GN de 100 euro de valeur nominale chacune dont il est propriétaire,

- La pleine propriété des **500 actions** de la société ACTIV de 10 euros de valeur nominale chacune dont il est propriétaire.

1.2 Par conséquent, les présents apports sont ainsi globalement évalués d'accord entre les parties à :

- **Valeur brute et nette comptable de la participation détenue par Monsieur Zhongliang CHEN au capital de la société 95GN :**
 **2.650.000€**

En conséquence de cette valorisation, les 50 parts sociales de la société 95GN, sont valorisées à la somme de deux millions six cent cinquante mille euros (2.650.000€) soit cinquante-trois mille euros (53.000€) la part, sous réserve des vérifications prévues par la loi. 7

- **Valeur brute et nette comptable de la participation détenue par Monsieur Zhongliang CHEN au capital de la société ACTIV :**
 **815.000€**

En conséquence de cette valorisation, les 500 actions de la société ACTIV, sont valorisées à la somme de huit cent quinze mille euros (815.000€) soit mille six cent trente euros (1.630€) l'action, sous réserve des vérifications prévues par la loi.

Soit un apport total de **3.465.000€**

Il est précisé qu'aucun événement de nature à remettre en cause la valeur globale des titres apportés n'est survenu à ce jour.

Paraphe DS DS

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

2 – EVALUATION DES TITRES

2.1 Evaluation de l'Apport

2.2 Evaluation des parts apportées à CX INVEST

L'apport des titres des sociétés 95GN et ACTIV envisagés, sera rémunéré par l'attribution de 80,96% du capital de la société CX INVEST, société bénéficiaire.

Pour les besoins de la réalisation des Apports envisagés, les sociétés 95GN et ACTIV ont fait l'objet d'une évaluation récente basée sur une approche multicritère.

2.2 Vérification de la valeur des titres apportés.

Conformément à la loi, l'apport des titres des sociétés 95GN et ACTIV seront, préalablement à la réalisation définitive, soumis à l'appréciation d'un commissaire aux apports désignée par les associés de la société bénéficiaire CX INVEST.

A cet effet, il a désigné : La société HUIT EXPERTISE
Représentée par Monsieur David CABEL
[redacted]

3 - PROPRIETE – JOUISSANCE

Ces titres porteront jouissance à compter de la date de la décision de l'associé unique de la société SASU « CX INVEST » qui approuvera ces apports et augmentera le capital de ladite société, date à laquelle le transfert de propriété interviendra.

Ainsi la société « CX INVEST » percevra, le cas échéant, les dividendes mis en distribution, réserves, plus-values ou tout élément d'actif et bénéficiant aux titres apportés, à compter de la réalisation de l'apport.

4 - DECLARATIONS

L'apporteur déclare expressément :

- Qu'il a la pleine propriété des droits apportés
- Que les actions apportées sont libres de tous gages, sûretés, droits ou réclamations de tiers quels qu'ils soient,
- Qu'elles ne font l'objet d'aucun engagement contractuel tel que la promesse de vente, clause d'inaliénabilité ou autre venant affecter ou restreindre leur libre disposition au profit de quiconque,

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

sous réserve de l'application des clauses d'agrément insérées dans les statuts de chacune des sociétés émettrices,

- Qu'elles soient entièrement libérées et n'ont fait l'objet d'aucun amortissement ou remboursement.
- Qu'il a la pleine capacité et le droit pour conclure le présent traité d'apport
- Qu'il a valablement signé le présent traité qui l'engage dans toutes ses stipulations

5 - ORIGINE DE PROPRIETE DES TITRES APPORTES

L'apporteur déclare être propriétaire :

- Des actions de la société 95GN, pour les avoir reçus en rémunération de son apport en numéraire lors de la constitution de la société en date du 20/05/2014.

- Des actions de la société ACTIV, pour les avoir acquises de Monsieur Christian CHEN, ladite cession ayant été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 18/01/2019.

6 - CHARGES ET CONDITIONS

Les apports des actions sus visés sont faits à titre pur et simple, c'est-à-dire sans prise en charge d'un quelconque passif susceptible d'incomber à l'apporteur.

La société, bénéficiaire des apports, prendra les actions dans l'état où elles se trouveront au jour de la réalisation définitive de ces apports, sans pouvoir réclamer aucune indemnité pour quelque cause que ce soit.

7 - REMUNERATION DES APPORTS

La société SCI 95GN étant valorisée pour 50% de son capital à la somme globale de 2.650.000 €, l'apport des 50 parts sociales intervient pour une valeur globale de 2.650.000 euros, net de tout passif.

En rémunération des 2.650.000 euros, Monsieur Zhongliang CHEN sera propriétaire de 2.650.000 actions de 1€ chacune de la société CX INVEST soit 61.92% du capital de la société.

La société SAS ACTIV étant valorisée pour 50% de son capital à la somme globale de 815.000€, l'apport des 500 actions intervient pour une valeur globale de 815.000 euros, net de tout passif.

En rémunération des 815.000 euros, Monsieur Zhongliang CHEN sera propriétaire de 815.000 actions de 1€ chacune de la société CX INVEST soit 19,89% du capital de la société.

Paraphe DS DS

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

La somme totale des apports des sociétés 95GN et ACTIV, soit pour un montant de **3.465.000** euros, Monsieur Zhongliang CHEN sera propriétaire de 3.465.000 actions de 1€ chacune de la société CX INVEST soit 80,96% du capital de la société.

8 - DECLARATIONS FISCALES

- Le présent traité prendra effet, sur le plan fiscal, à sa date de réalisation juridique ;
- Les apporteurs et le bénéficiaire s'engagent à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur.

8.1 Droits d'enregistrement

- La présente Convention d'apport sera enregistrée auprès de la Recette des Impôts dont dépend le siège social de la Société Bénéficiaire.

- Le présent apport pur et simple est soumis au droit fixe visé à l'article 810-1 du Code Général des Impôts.

8.2 Impôts sur le revenu

En matière d'impôts sur le revenu, les parties déclarent que la présente opération remplit les conditions pour bénéficier d'un sursis d'imposition des plus-values réalisées lors de l'apport de titres à une société soumise à l'impôt sur les sociétés, conformément à l'article 151-0-B du Code Général des Impôts.

10

9 - CONDITIONS SUSPENSIVES – AUTORISATION D'APPORT

Les présents apports interviennent sous la réserve de la réalisation des trois (3) conditions suspensives suivantes :

- Etablissement du rapport du Commissaire aux apports comportant l'appréciation de la valeur desdits apports
- L'immatriculation définitive de la société CX INVEST
- Approbation du traité d'apport par les sociétés 95GN et ACTIV
- Approbation du traité d'apport par Madame Zhenzhen XU de ses actions de la société ACTIV

La société CX INVEST n'étant pas associée des sociétés 95GN et ACTIV, chacun des apports en nature sus-visés est soumis à la condition suspensive de l'agrément préalable de chacune de ces sociétés conformément à leurs dispositions statutaires, ces agréments qui devraient être donnés par les assemblées générales extraordinaires des associés desdites sociétés qui devront se réunir avant le 31/05/2025.

Paraphe DS DS

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

10 - FRAIS ET DROITS

Les frais, droits, taxes et honoraires des présentes ainsi que leurs suites et conséquences et ceux de leur réalisation seront supportés par le Bénéficiaire, ainsi que Monsieur Zongliang CHEN, es qualités, qui s'y obligent.

11 - REMISE DE TITRES

Il est remis ce jour au Bénéficiaire le nombre d'exemplaires originaux des statuts constitutifs nécessaires pour lui permettre de faire valoir ses droits sur les Titres Apportés.

12 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite et la conséquence, les Parties feront respectivement élection de domicile en leur domicile et siège social respectifs sus-indiqués.

13 - FORMALITES ET POUVOIRS

Le Bénéficiaire remplira dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité relatives au présent Apport.

Le Bénéficiaire remplira d'une manière générale toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des Titres Apportés.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie, d'une expédition ou d'un extrait des présentes, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, pour faire toutes significations et notifications qui seraient nécessaires et, d'une manière générale, pour accomplir toutes formalités légales.

14 - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment, sous les peines édictées par la loi, que les présentes expriment l'intégralité de la rémunération convenue.

Paraphe DS DS

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

15 - LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Contrat d'Apport est soumis au droit français.

Toutes contestations qui viendraient à naître à propos de la validité, de l'interprétation et de l'exécution du présent Contrat d'Apport seront soumises aux tribunaux compétents situés dans le ressort de la Cour d'appel de [redacted]

16 - SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties ont accepté expressément de signer le présent Contrat par voie de signature électronique ce qui constitue une preuve littérale et une valeur probante conformément à l'article 1366 du Code civil. Par le biais du service DocuSign France ou du service Universign, au sens des dispositions des articles 1367 et suivants du Code civil, les Parties déclarent en conséquence que la version électronique du présent Contrat constitue l'original du document et est parfaitement valable et opposable entre elles, chacune des Parties reconnait que la conservation de l'original du présent Contrat signé permet de satisfaire aux exigences de durabilité au sens de l'article 1379 du Code civil.

Les Parties s'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent Contrat.

Il est remis ce jour au Bénéficiaire le nombre d'exemplaires originaux des statuts constitutifs nécessaires pour lui permettre de faire valoir ses droits sur les Titres Apportés.

Fait à [redacted] le 20/01/2025

M. Zhongliang CHEN,
L'Apporteur, et futur associé de la société Bénéficiaire

SAS ACTIV **Représentée par son Président** **M. Zhongliang CHEN**	**SCI 95 GN** **Représentée par son Gérant** **M. Christian CHEN**	**SAS CX INVEST** **Représentée par son Directeur Général** **Madame Zhenzhen XU**
DocuSigned by: CHEN Zhongliang E57DE34630E34EE...	[redacted]	DocuSigned by: [redacted]

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

ANNEXE 1 - EVALUATIONS

- Evaluation de la SAS ACTIV
- Evaluation de la SCI 95GN

Paraphe DS DS

Docusign Envelope ID: 2B729DD8-3568-4857-BA5D-E9E2EF447B54

ANNEXE 2 – MODELE D'ATTESTATION A EMETTRE PAR LE BENEFICIAIRE

CX INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 4.280.000 €
Siège social : 194 rue de Courcelles – 75017 PARIS
R.C.S. PARIS XXXX

ATTESTATION D'APPORT DE TITRES BENEFICIANT DU REPORT D'IMPOSITION PREVU A L'ARTICLE 150-0 B TER DU CODE GENERAL DES IMPOTS
(Article 41 quatervicies, 2 de l'annexe III au CGI)

La société CX INVEST, sus-désignée, atteste qu'elle a bénéficié d'un apport effectué le [Date immatriculation] par,

Monsieur Zhongl [redacted]
Demeurant
(« L'Apporteur »),

Portant sur :

Cinq cents (500) actions

⇒ SAS **ACTIV** au capital de 10.00€, divisé en 1.000 actions de UN (1) euro, dont le siège social est sis 69 avenue Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 843 657 693 (ci-après la « **ACTIV** »).

Les Actions Apportées ont été évaluées à huit cent quinze mille (**815.000**) euros soit mille six cent trente (**1.630**) euro l'Action Apportée.

14

Cinquante (50) parts sociales

⇒ SCI **95GN** au capital de 10.000€, divisé 100 parts sociales de cent (100) euros, dont le siège social est sis 9 avenue Félix Eboué 93150 LE BLANC MESNIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 802 701 417 ;

Les titres sociaux Apportés ont été évalués à deux millions six cent cinquante mille (**2.650.000**) euros soit cinquante-trois mille euros (**53.000**) euro la Part sociale Apportée.

Ces apports de titres entraînent la réalisation d'une plus-value en faveur de l'Apporteur, ce dernier contrôlant la société CX INVEST, société bénéficiaire de l'apport, au sens du 2° du I de l'article 150-0 B ter du CGI, la plus-value se trouve placée en report d'imposition dans les conditions prévues au I du même article.

Fait à Paris, le [*Date*]

[Signature]

Paraphe DS DS